

Tableau des constructions et ouvrages nécessitant ou non un permis de construction ou un certificat d'autorisation

Type de construction et d'ouvrage	permis	certificat	aucun
bâtiment principal			
nouvelle construction	*		
réparation, rénovation	*		
transformation	*		
agrandissement	*		
déplacement		*	
démolition		*	
mise en place de fondations	*		
installation d'une maison mobile	*		
construction accessoire			
abri d'auto (construction ou agrandissement)	*		
abri ou enclos pour conteneur à matières résiduelles		*	
abri pour animaux accessoires à un usage résidentiel			*
balcon, galerie, perron, porche et véranda faisant corps avec le bâtiment principal		*	
bâti d'antenne ainsi que ses bâtiments complémentaires		*	
bâtiment accessoire à un usage agricole (construction, agrandissement, installation ou déplacement)	*		
bâtiment occupé par un usage additionnel à l'usage principal	*		

Type de construction et d'ouvrage	permis	certificat	aucun
chambre électrique		*	
chambre froide et autre construction souterraine		*	
enclos pour animaux accessoire à un usage commercial			*
entrepôt ou atelier industriel (construction ou agrandissement)	*		
escalier extérieur ouvert		*	
escalier extérieur emmuré	*		
garage (construction ou agrandissement)	*		
guichet et guérite	*		
îlot pour aspirateur et autre utilitaire de même nature			*
îlot pour pompe à essence, gaz naturel ou propane		*	
lave-auto (construction et agrandissement)	*		
marquise, avant-toit et auvent		*	
marquise d'une station service		*	
ouvrage de captage des eaux souterraines (mise en place ou modification)		*	
patio ou terrasse, café-terrasse		*	
pavillon de bain		*	
pavillon ou gazebo permanent		*	
pavillon ou gazebo temporaire			*
pergola		*	

Type de construction et d'ouvrage	permis	certificat	aucun
piscine creusée (construction et agrandissement)	*		
piscine hors-terre		*	
démantèlement d'une piscine		*	
plate-forme pour piscine		*	
remise	*		
sauna		*	
serre		*	
terrain de sport			*
trottoir, allée piétonne, rampe d'accès pour personnes handicapées			*
rénovation d'une construction accessoire			*
démolition d'un bâtiment accessoire		*	
déplacement d'un bâtiment accessoire		*	
installation d'un ponceau		*	
équipement accessoire			
antenne autre que parabolique		*	
antenne parabolique			*
antenne de télécommunication		*	
capteur énergétique			*
conteneur à déchets		*	
corde à linge et poteau servant à la suspendre			*
équipement de jeux			*

Type de construction et d'ouvrage	permis	certificat	aucun
guichet automatique et machine distributrice			*
installation septique (mise en place ou modification)		*	
objet d'architecture du paysage			*
filtreur et chauffe-eau à piscine			*
réservoir et bonbonne			*
spa et bain tourbillon extérieur		*	
thermopompe et autre appareil de même nature		*	
appareil de chauffage		*	
four et hotte commerciale		*	
construction et équipement temporaire			
abri d'auto temporaire			*
bâtiment temporaire utilisé sur un chantier de construction			*
clôture à neige			*
étalage extérieur			*
tambour ou vestibule d'entrée			*
usage temporaire			
terrasse commerciale		*	
vente d'arbre de Noël		*	
vente de garage		*	
vente d'entrepôt		*	
vente de produits agricoles		*	

Type de construction et d'ouvrage	permis	certificat	aucun
vente saisonnière de fruits et de légumes à l'extérieur		* (1)	
usage			
nouvel usage		*	
changement d'usage		*	
extension d'un usage		*	
changement de titulaire		*	
usage complémentaire		*	
nouvelle exploitation agricole ou modification d'une exploitation agricole existante impliquant une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de ferme		*	
autres travaux			
abattage d'arbre		* (2)	
aire de chargement et de déchargement (aménagement ou réaménagement)		*	
aire de stationnement et allée d'accès menant à une aire de stationnement		*	
affichage selon les dispositions de l'article 28		*	
aménagement d'un accès à une rue		*	
aménagement paysager et autre aménagement de terrain			*
aménagement de site		*	
cheminée préfabriquée		*	
clôture		*	

Type de construction et d'ouvrage	permis	certificat	aucun
constructions, ouvrages et travaux en milieu humide		*	
constructions, ouvrages et travaux en zone inondable selon les dispositions de l'article 29		*	
constructions, ouvrages et travaux sur la rive ou le littoral selon les dispositions de l'article 30		*	
creusage d'un puits		*	
installation de fils électriques			*
déblai-remblai		*	
entreposage d'une embarcation, d'une roulotte ou d'un autre équipement similaire			*
entreposage extérieur de bois de chauffage			*
entreposage extérieur des poubelles			*
autre entreposage extérieur			*
haie et muret			*
panneau réclame		*	
utilisation de la voie publique pour y déposer des matériaux et appareils		*	
transport d'un bâtiment		*	

(1) Seulement pour un marché public agricole (5432.1).

(2) S'applique seulement aux arbres dont le diamètre est supérieur à 0,1 mètre (mesure prise à 0,3 mètre du sol).

Règl. 1252-02, 7 mars 2012

Règl. 1252-03, 8 mai 2013

Règl. 1252-06, 1^{er} mai 2017